

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/39

### FINANCES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Tarifs complémentaires de contrôles d'installations d'assainissement non collectif

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

#### SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	36	36

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	23	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

\*\*\*\*\*

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/39

## FINANCES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Tarifs complémentaires de contrôles d'installations d'assainissement non collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-8, III et L.2224-12-2 ;

Vu le règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure la mission obligatoire de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif définie à l'article L.2224-8 III du Code Général des Collectivités Territoriales, Les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif ne sont plus réalisées par VEOLIA (CFSP) depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Les contrôles sont gérés en interne. VEOLIA (CFSP) poursuit la facturation de la redevance des contrôles de fonctionnement aux usagers et rembourse ensuite la redevance au Syndicat. Le syndicat établit la facturation des contrôles dans le cadre d'une vente.

Le Comité Syndical, par délibération du 12/12/2022 a fixé les tarifs des contrôles d'assainissement non collectif à compter du 01/10/2022.

Le contrôle périodique de fonctionnement ou diagnostic est facturé par Véolia à raison de 37 € par an sur la facture d'eau. Les contrôles d'installations au niveau de logements non équipés d'un compteur d'eau ou de logements disposant d'un compteur d'eau commun à plusieurs logements ne sont donc pas facturés.

Il est donc proposé de fixer des tarifs complémentaires de contrôle de fonctionnement pour ces logements.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**ajouter** les tarifs de contrôle du Service Contrôle d'Assainissement Non Collectif suivants :

Prestations de contrôle	Tarifs HT	Modalités de paiement
Contrôle périodique de fonctionnement (dont prise de rendez-vous) - pour un logement sans compteur d'eau - pour un 2 <sup>e</sup> logement avec compteur d'eau commun à un autre logement	148 € 148 € pour le logement supplémentaire	Paiement unique au SIEA Caux Nord Est après service rendu

- d'**autoriser** les modifications du règlement de service d'Assainissement Non Collectif correspondantes ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

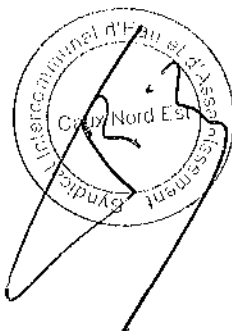
La tarification et la périodicité des contrôles fixées par délibération du 12/12/2022 sont complétées par la présente délibération.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application  
Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens» : [www.telerecours](http://www.telerecours.fr)